

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 23 septembre 2019

Délibération n° 2019 – 23/09/2019 – 18

Création d'une commission « Biodiversité et campus »

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 12 Membres représentés : 5 Total : 17	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création d'une commission « Biodiversité et campus ».**

Dijon, le 24 septembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Note de présentation commission « Biodiversité et campus »

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Note de présentation pour le CA du 23 septembre 2019 : **Commission « Biodiversité et Campus »**

Un groupe de travail « **Biodiversité et campus** » a été constitué avant l'été 2018 pour réfléchir et faire des propositions d'actions au conseil d'administration de l'université.

Parmi les actions déjà actées ou engagées fin 2018 et début 2019 par le groupe de travail, on peut citer :

- la fauche tardive qui a révélé la présence entre autres de trois variétés d'orchidées, d'un couple de lièvres, zones sur lesquelles des activités pédagogiques de recensement des espèces colonisatrices (faune et flore) sont déjà en place (formation de licence, master et ingénieurs agrosup)

- la plantation d'un verger conservatoire

- la labellisation du campus dijonnais comme « refuge biodiversité de la LPO ».

D'autres actions sont déjà envisagées pour le site dijonnais, et une réflexion sera lancée cet hiver sur les sites territoriaux.

Afin de pérenniser et de légitimer les travaux et propositions faites au CA et de l'utilisation des budgets dédiés (uB et CVEC), il est proposé de créer, sur la base du groupe travail existant, une commission dont la composition serait :

4 Représentants de la Gouvernance :

Le Directeur Général des Services

Le vice-président du Conseil d'administration

Le Vice-Président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux

Le Vice-Président délégué à la responsabilité sociétale et au développement durable

2 Représentants du pôle patrimoine : Le directeur et son représentant en charge des espaces verts

1 Représentant du Pole Développement Durable, Pilotage, Qualité

3 Représentants non étudiant des conseils centraux (1 élu du CA, 1 élu de la CR, 1 élu de la CFVU)

1 Représentant étudiant des conseils centraux

2 Représentants des sites territoriaux (parmi les directeurs de site)

2 Représentants des associations étudiantes labellisées et impliquées : GNUB/Campus comestible/epicampus...

Des invités permanents considérés comme experts « biodiversité »

Mr D. Wipf (SVTE-INRA)

Mr B. Faivre (SVTE)

Mr E. Gaujour (Agrosup)

Les partenaires du campus invités permanents

AgrosupDijon, Inra, Crous, Dijon Métropole/Dijon

Les **missions** de la commission seront :

1°) d'identifier, planifier voire réaliser des actions pouvant contribuer à favoriser la biodiversité animale et végétale sur le campus

2°) de trouver les leviers de financement ou co-financements possibles

3°) d'obtenir les labels/reconnaisances que nous pourrions espérer obtenir.

Toutes les actions en faveur de la biodiversité s'intégreront à la vie universitaire (formation, recherche, culture) ou devront contribuer au bien-être des personnels et des étudiants sur les campus universitaires.